

Position de l'UICN

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD)

Quinzième session de la Conférence des Parties (CDP 15)

Abidjan, Côte d'Ivoire, 9 - 20 mai 2022

Résumé des messages clés

Alors que les Parties à la CCD continuent de définir et d'atteindre leurs objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres, d'accélérer les efforts pour stopper et inverser la perte de biodiversité, de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) et de parvenir à un monde favorable à la nature d'ici 2030, l'UICN adresse les recommandations suivantes aux Parties :

Adopter des Solutions fondées sur la nature (SfN) pour atteindre la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)

- Approuver la définition des SfN convenue par les [Membres de l'UICN](#) en 2016 et, plus récemment, par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ([ANUE5](#)) ;
- Adopter et mettre en œuvre les SfN comme option privilégiée pour la réalisation des objectifs nationaux de NDT ;
- Renforcer les politiques habilitantes visant à accroître les investissements des secteurs public et privé dans la NDT et la restauration des terres.

Accroître et maintenir l'action et l'engagement en faveur de la restauration des pâturages

- Soutenir le lancement d'un processus en vue de l'adoption d'une décision axée sur les pâturages lors de la CDP16 de la CCD, visant à améliorer les politiques, les actions et les investissements dans la restauration des pâturages ;
- Renforcer les ambitions de restauration des pâturages lors de la définition d'objectifs nationaux de NDT ;
- Donner la priorité au renforcement des capacités institutionnelles afin de générer des preuves du coût de la dégradation des pâturages pour la société et fournir des options d'investissement durables et innovantes pour leur restauration ;
- Accroître les capacités nationales pour renforcer la gouvernance des pâturages et mettre en œuvre des mécanismes renforçant le régime et les droits fonciers des éleveurs et autres communautés des pâturages ;
- Reconnaître la contribution des prairies et des pâturages à la conservation de la biodiversité et à la connectivité dans les paysages productifs.

Adopter des approches axées sur la santé des terres et les écosystèmes dans les cadres et stratégies nationaux de réduction des risques de sécheresse

- Reconnaître le rôle de la santé des terres dans la réduction de la sécheresse, offrant des avantages pour la société dans son ensemble. Des terres saines maintiennent et améliorent les flux hydrologiques, permettent la recharge des eaux souterraines, améliorent les macroclimats régionaux et réduisent les risques de sécheresse ;
- Investir dans la restauration des terres en tant qu'approche de SfN pour lutter contre la sécheresse et générer des co-avantages pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la conservation de la biodiversité, le développement socioéconomique et la sécurité alimentaire et hydrique.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Sonia Peña Moreno
Directrice, Centre des politiques internationales
Siège de l'UICN
sonia.penamoreno@iucn.org

Bora MASUMBUKO
Responsable senior de programme
Équipe Forêts et Prairies
UICN Bonn
bora.masumbuko@iucn.org

Chris MAGERO
Responsable senior de programme
Équipe Forêts et Prairies
UICN Bonn
chris.magero@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tel : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

Impliquer les organisations de peuples autochtones (OPA), les organisations de femmes, le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation de la NDT

- Sécuriser et accroître la participation et l'engagement des organisations de peuples autochtones, des organisations de femmes, du secteur privé et des organisations de la société civile dans les processus de la CCD, en utilisant des outils et des mécanismes pertinents tels que la stratégie d'engagement des entreprises pour atteindre la NDT ;
- S'engager à créer des partenariats innovants avec les acteurs publics et privés, la société civile et les utilisateurs des terres pour intensifier la restauration de celles-ci.

Renforcer et opérationnaliser les synergies avec les autres Conventions de Rio et autres accords et processus pertinents

- Donner la priorité à la restauration des terres comme moyen d'atteindre les objectifs des 3 Conventions de Rio, et développer des mécanismes de suivi et de rapport opérationnalisant de manière efficace et pratique les synergies entre celles-ci ;
- Alors que les efforts nationaux se poursuivent pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, saisir l'opportunité des négociations en cours en vue de l'adoption d'un Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 pour souligner et démontrer plus avant le rôle des « écosystèmes gérés » dans la conservation de la biodiversité et le développement durable, ainsi que la nécessité d'appliquer des approches sensibles aux droits humains et aux questions d'égalité hommes-femmes ;
- Renforcer les mécanismes institutionnels de gestion intersectorielle des diverses ressources des pâturages dans les secteurs concernés, y compris l'environnement, l'agriculture, les forêts et l'eau ;
- Promouvoir la NDT comme point d'entrée pour faciliter la mise en place des mécanismes susmentionnés et les intégrer dans les politiques et les investissements ; et
- Se rassembler autour de l'initiative de la Grande muraille verte en intensifiant le travail collectif entre gouvernements, organisations de la société civile et communautés locales pour réaliser la vision de cette initiative et, en fin de compte, obtenir un impact économique, social et sur la biodiversité à grande échelle dans l'ensemble du Sahel.

Alors que les Parties à la CCD continuent de définir et d'atteindre leurs objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres, d'accélérer les efforts pour stopper et inverser la perte de biodiversité, de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) et de parvenir à un monde favorable à la nature d'ici 2030, l'UICN adresse les recommandations suivantes aux Parties :

Adopter des Solutions fondées sur la nature (SfN) pour atteindre la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)

Le concept de Solutions fondées sur la nature (SfN) est basé sur le travail mené par l'UICN en matière de Restauration des paysages forestiers (RFP), d'Adaptation basée sur les écosystèmes (AbE), de Réduction des risques de catastrophe basée sur les écosystèmes (Eco-RRC) et de Gestion durable des terres (GDT) au cours des dernières décennies. L'UICN reconnaît le rôle de ces approches pour relever les défis mondiaux et s'efforce de promouvoir et d'accroître la reconnaissance, les connaissances et la compréhension du concept de SfN parmi les parties prenantes, y compris les partenaires gouvernementaux, les scientifiques, les utilisateurs des terres, les défenseurs de l'environnement, les acteurs du secteur privé et les donateurs.

La définition de l'UICN des SfN, telle qu'adoptée par ses Membres en 2016, fait référence à : **« des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société (par exemple, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et hydrique ou les catastrophes naturelles) de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité »**¹.

L'UICN se félicite de la récente approbation d'une *Résolution sur les Solutions fondées sur la nature pour soutenir le développement durable* par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE5) qui, s'appuyant largement sur la définition de l'UICN, définit les SfN comme : **« des actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser et gérer de manière durable les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, naturels ou**

modifiés, qui répondent aux défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative tout en assurant simultanément des avantages en matière de bien-être humain, de services et de résilience des écosystèmes et de biodiversité ».

Cette définition, convenue au niveau multilatéral, fournit un environnement propice pour faire progresser la coopération et la mise en œuvre des SfN à grande échelle, et est soutenue par le [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#)[™] développé en 2020 et consistant à utiliser des actions de conservation pour répondre non seulement aux besoins de la biodiversité et des écosystèmes, mais également à ceux des populations.

Sur la base de ce qui précède, l'UICN recommande aux Parties d'**adopter la définition des SfN et, ce faisant, de renforcer l'environnement propice à la mise en œuvre de la NDT conformément au Standard mondial de l'UICN pour les SfN**. Le Standard mondial pour les SfN promeut un langage et un cadre communs visant à rassembler les partenaires et autres parties prenantes clés, y compris les communautés locales, autour d'une généralisation des SfN. Le Standard garantira la qualité et la crédibilité des SfN et assurera leur efficacité pour fournir des avantages à la fois pour le bien-être humain et pour la biodiversité.

En outre, l'UICN recommande fortement aux Parties d'adopter les interventions de SfN comme option privilégiée pour la réalisation de la NDT. Cette approche fournit une réponse holistique et équilibrée, génère de multiples avantages pour les personnes et la nature, répond aux ODD et contribue à la réduction de la pauvreté. Lors de la mise en œuvre de SfN, les Parties devront comprendre et prendre en compte les différents avantages et compromis des telles interventions, car il existe souvent des différences quant au moment, où et pour qui les avantages d'adaptation, sociaux, environnementaux et économiques des SfN se manifestent.

De façon tout aussi importante, l'UICN exhorte les Parties à **renforcer les politiques habilitantes afin d'accroître les investissements des secteurs public et privé dans la NDT et la restauration des terres**. L'intégration de l'utilisation de SfN pour atteindre

¹ [WCC 2016 Res 069 | Système de bibliothèque de l'UICN](#)

la NDT dans les politiques renforcera les partenariats entre les secteurs public et privé visant à financer les SfN et des chaînes de valeur durables qui contribueront à créer un environnement sain pour les personnes et la nature.

Accroître et maintenir l'action et l'engagement en faveur de la restauration des pâturages

L'UICN se félicite des progrès substantiels accomplis par les Parties à la CCD dans la définition de leurs objectifs de NDT. Nous nous félicitons également des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de projets et de programmes transformateurs sensibles aux questions d'égalité hommes-femmes. Alors que les efforts se poursuivent pour définir et atteindre des objectifs, **l'UICN appelle les Parties à soutenir le lancement, au cours de la CDP15, d'un processus en vue de l'adoption d'une décision axée sur les pâturages lors de la prochaine CDP (CDP16), visant à améliorer les politiques, les actions et les investissements dans la restauration des pâturages.**

La dynamique en faveur d'une action mondiale pour la restauration des pâturages a progressé au cours des trois dernières années, et est alignée et contribue aux objectifs d'engagements existants : lors de sa 4^e session, en mars 2019, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) a adopté la Résolution L17 sur les « Innovations en matière de pâturages et de pastoralisme durables » ; la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes a été approuvée et offre l'occasion d'attirer l'attention sur les pâturages ; l'Année internationale des pâturages et des pasteurs a récemment été approuvée pour 2026 par l'Assemblée générale des Nations Unies ; de 2020 à 2022, le premier dialogue interactif de l'UICN, du WWF et de la CCD sur la restauration des pâturages, ainsi que les dialogues régionaux ultérieurs sur les pâturages, ont été fortement soutenus par les Parties à la CCD ; et au cours du CRIC19, en 2021, un certain nombre de ces Parties ont réitéré la nécessité d'agir en faveur de la restauration des pâturages et de la mise en œuvre de la [Résolution de l'UICN sur la protection et la restauration des écosystèmes de prairies et de savanes menacés](#).

² Les prairies sont définies comme « *des terres dominées par des graminées autochtones, des plantes herbacées et relativement peu d'arbres, présentant une couverture arbustive généralement inférieure à 10%* » (White, 1983).

En lien avec cela, **les Parties doivent renforcer leur ambition en matière de restauration des pâturages et des prairies dans le cadre de leurs objectifs nationaux de NDT.** Cela pourra se faire en intégrant (puis en mettant en œuvre) des objectifs spécifiques visant à améliorer la productivité des prairies et des pâturages². Les écosystèmes de prairies soutiennent plus de 2 milliards de personnes ainsi que des services écosystémiques essentiels, notamment la production de fourrage, le stockage du carbone, la protection des sols et la conservation de la biodiversité³.

La proportion des pâturages sur Terre souligne l'urgence d'agir. Cependant, l'UICN est profondément préoccupée par le fait que les engagements internationaux en matière de restauration et de conservation n'accordent qu'une attention minimale aux pâturages et aux prairies. Compte tenu de l'importance de la restauration des pâturages pour atteindre la NDT, et du fait que ceux-ci continuent de connaître des niveaux élevés de dégradation, il existe un risque de conflit avec les principes de NDT si les pâturages continuent d'être négligés.

Il est donc important que **les Parties accordent la priorité au renforcement des capacités institutionnelles afin de générer des preuves du coût de la dégradation des pâturages pour la société** et fournir des options d'investissement durables et innovantes pour leur restauration.

Les Parties sont également encouragées à accroître leurs capacités nationales pour renforcer la gouvernance des pâturages et à mettre en œuvre des mécanismes renforçant le régime et les droits fonciers des éleveurs et autres communautés des pâturages.

L'UICN souligne que les pâturages abritent des éleveurs de bétail, connus sous le nom de pasteurs, souvent appelés éleveurs, bergers, gardiens de troupeaux ou autre, selon les pays. Ceux-ci jouent un rôle crucial dans le maintien des écosystèmes de pâturages. **Les Parties devraient promouvoir une action concertée et une collaboration mondiale pour la restauration des pâturages entre diverses parties prenantes, y compris les gouvernements, les investisseurs privés, les scientifiques et les utilisateurs des pâturages, y compris les éleveurs.** Une action

³ Leisher et al. 2012, NatureServe 2010.

concertée pourra être renforcée par la mise en place de mécanismes efficaces de gouvernance foncière qui, à leur tour, soutiendront un dialogue intersectoriel et multi-acteurs, ainsi que par des mécanismes de prise de décision inclusifs concernant la gestion des terres. Ces mécanismes comprennent la mise en place et le renforcement d'approches traditionnelles de gestion durable des terres aidant les communautés locales à appliquer des approches écosystémiques innovantes pour la restauration et à renforcer leur résilience aux défis mondiaux dans des paysages cibles, conduisant finalement à une réduction de la pauvreté.

L'UICN souligne que les pasteurs gèrent efficacement les prairies depuis des siècles et **appelle les Parties à reconnaître la contribution des prairies et des pâturages à la conservation de la biodiversité et à la connectivité dans les paysages productifs.**

Adopter des approches axées sur la santé des terres et les écosystèmes dans les cadres et stratégies nationaux de réduction des risques de sécheresse

Des épisodes de sécheresse continuent d'affecter les économies et des millions de personnes à travers le monde, conduisant à une insécurité et à des crises alimentaires, en particulier chez les plus pauvres et dans les zones arides. En Afrique subsaharienne, le nombre de catastrophes a considérablement augmenté en fréquence et en intensité.

Les conditions climatiques, y compris la fréquence accrue d'épisodes de chaleur, peuvent entraîner une augmentation de la fréquence des sécheresses, avec des impacts sur les écosystèmes et les populations. Cependant, les catastrophes et les risques naturels sont également une conséquence de la dégradation des écosystèmes et des terres.

La nature devrait être utilisée comme une réponse pour investir dans la lutte contre la sécheresse, générant ainsi de multiples avantages. **Les Parties doivent reconnaître le rôle de la santé des terres dans la réduction des risques de sécheresse et de ses impacts.** Des terres saines maintiennent et améliorent les flux hydrologiques, permettent la recharge des eaux souterraines et améliorent les macroclimats régionaux qui, autrement, peuvent provoquer des sécheresses. **L'UICN encourage les Parties à investir dans la restauration des terres en tant qu'approche de SfN pour lutter contre la sécheresse** et générer des co-

avantages, notamment en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, de conservation de la biodiversité, de développement social et économique et de sécurité alimentaire et hydrique. Cela devrait inclure le renforcement de politiques permettant aux secteurs public et privé d'investir socialement et écologiquement dans des approches écosystémiques de lutte contre la sécheresse, ainsi que le développement d'investissements innovants visant à renforcer les chaînes de valeur pour plus de résilience à la sécheresse.

Impliquer les organisations de peuples autochtones (OPA), les organisations de femmes, le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation de la NDT

L'UICN encourage les Parties et autres parties prenantes concernées à garantir et à accroître la participation et l'implication des organisations de peuples autochtones, des organisations de femmes, du secteur privé et des organisations de la société civile dans les réunions et processus de la CCD, au moyen d'outils et de mécanismes pertinents tels que la stratégie d'engagement des entreprises pour atteindre la NDT (point 7 de l'ordre du jour), ainsi qu'à accroître l'intérêt du secteur privé pour la restauration des terres. En effet, les acteurs du secteur privé n'ont pas participé et n'ont pas été impliqués dans la restauration des terres dans les zones arides pour de nombreuses raisons, notamment les risques perçus liés aux investissements dans ces régions ou le fait de ne pas considérer la restauration comme un élément ajoutant de la valeur commerciale tout au long des chaînes de production.

Les Parties à la CCD ont commencé à élaborer et à mettre en œuvre des projets transformateurs pour atteindre leurs objectifs de NDT, qui contribueront non seulement aux ODD et à la CCD, mais également à d'autres engagements mondiaux clés tels que ceux des deux autres Conventions de Rio (CDB et CCNUCC), le Défi de Bonn et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Cependant, de nombreux acteurs, organisations et groupes de la société civile ont exprimé leur inquiétude quant à l'absence d'une approche multi-acteurs de la mise en œuvre de la NDT. La réalisation de la NDT nécessite que la mobilisation des organisations de la société civile soit accrue, y compris par la mobilisation des acteurs communautaires. Le financement sera en outre fiable et opérationnel si nous mobilisons les personnes, en particulier les

acteurs de terrain. Il est clair que les organisations de la société civile ont la capacité de mobiliser de tels acteurs. **L'UICN exhorte donc les Parties à s'engager à renforcer le rôle des OSC et des OPA dans la réalisation de la NDT, et à créer des partenariats innovants avec les acteurs publics et privés et la société civile en général, y compris les utilisateurs des terres, afin d'intensifier la restauration des terres.** Cela pourra se faire, par exemple, par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action conjoints. Les connaissances des peuples autochtones et des communautés locales doivent être valorisées et la collaboration avec les organisations locales, y compris les femmes et les jeunes, doit être renforcée. L'UICN est d'avis que cela aidera à relever les défis interdépendants de la perte de biodiversité, des changements climatiques et de la dégradation des terres.

À cet égard, l'UICN est très favorable à l'initiative de la *Grande muraille verte (GMV) pour le Sahara et le Sahel*, promettant une solution convaincante aux nombreuses menaces urgentes auxquelles sont confrontés non seulement le continent africain, mais la communauté mondiale dans son ensemble, notamment les changements climatiques, la sécheresse, la famine, les conflits et les migrations. Les progrès accomplis vers les objectifs de la GMV constituent également des avancées vers les engagements de NDT et de restauration des paysages forestiers dans le cadre de l'initiative Afrique 100 du Défi de Bonn. La réalisation de ces objectifs ambitieux dépendra d'investissements appropriés de la part d'acteurs privés et publics, qui aideront les utilisateurs locaux des terres à restaurer et à gérer durablement leurs terres tout en créant des économies rurales et des moyens de subsistance résilients.

L'UICN appelle les Parties à se rassembler autour de la GMV, à intensifier le travail collectif entre gouvernements, organisations de la société civile et communautés locales, et appelle en particulier les dirigeants africains à renforcer leurs efforts pour réaliser la vision de la GMV et, en fin de compte, obtenir un impact économique, social et sur la biodiversité à grande échelle dans l'ensemble du Sahel.

Renforcer et opérationnaliser les synergies avec les autres Conventions de Rio et autres accords et processus pertinents

La mise en œuvre de la NDT est le point d'entrée pour relever plusieurs défis de société et peut générer de multiples avantages, au-delà de la restauration d'hectares de terres. En connectant et en créant des synergies entre les différents secteurs connexes de l'eau, de l'agriculture, de la conservation de la nature et de l'environnement, la NDT a le potentiel de répondre à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la conservation de la biodiversité, y compris à travers d'approches intégrées en matière de santé des terres (point 3 de l'ordre du jour). Il est important de noter, à cet égard, que l'application d'approches sensibles aux droits humains et aux questions d'égalité hommes-femmes est essentielle. L'UICN est prête à continuer de soutenir les Parties dans l'élaboration et le renforcement de leurs Plans d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes.

À cet égard, l'UICN recommande aux Parties de donner la priorité à la restauration des terres comme moyen d'atteindre les objectifs des trois Conventions de Rio, et de développer des mécanismes de suivi et de rapport pour opérationnaliser de manière efficace et pratique les synergies entre celles-ci.

Par exemple, les résultats des interventions de restauration répondant aux objectifs différents mais interdépendants des Conventions devraient être clairement reconnus et intégrés dans les rapports nationaux, le cas échéant, puis pris en compte dans les rapports d'étape mondiaux.

Enfin, alors que les efforts nationaux se poursuivent pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, **les Parties devraient également saisir l'opportunité des négociations en cours en vue de l'adoption d'un Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 pour souligner et démontrer plus avant le rôle des « écosystèmes gérés » dans la conservation de la biodiversité et le développement durable.** En fait, la plupart des prairies et autres paysages productifs comme les terres agricoles se trouvent dans des zones arides, qui abritent des caractéristiques clés, y compris des habitats uniques et des valeurs de biodiversité exceptionnelles présentant un grand potentiel pour générer des résultats de conservation. Il est important que, lors de la définition de nouveaux objectifs et cibles dans le cadre pour l'après-2020, ces valeurs de biodiversité soient pleinement prises en compte.